



# LA FOIRE CORSE SON JEU

## 31 mars, 1 et 2 avril 2023

FOIRÉ DE SEGRÉ 2023 - 58<sup>ème</sup> EDITION

58<sup>ème</sup> Edition de la Foire de Segré en Anjou Bleu  
VENDREDI 31 mars 2023 à 12H au DIMANCHE 02 avril à 19h.

Bonjour,

Le comité de la foire de Segré en Anjou Bleu prépare sa foire 2023 et sera très heureux de vous compter parmi ses exposants en 2023. La Foire de Segré est une vitrine locale incontournable du Haut Anjou, avec plus de 12 000 visiteurs et plus de 120 Exposants chaque année.

L'année 2022 et notre thème « FETE LA FOIRE » a été une très belle réussite avec des animations très appréciées de tous. Beaucoup de retours positifs de la part des exposants sur l'ambiance, les contacts clients et prospects, qui ont généré du business lors de la foire, mais aussi pour l'année 2022.

Notre objectif pour 2023 est de continuer à vous satisfaire, sous le soleil et la chaleur agréable de la « Corse » qui sera notre thème 2023. Nous avons décidé de commencer un grand tour de France de nos belles régions, et nous commencerons par la beauté de la CORSE.

De belles animations sont prévues : un grand jeu sera organisé pour gagner un voyage en Corse, ainsi que d'autres très beaux lots. Nos traditionnelles et indispensables animations pour les enfants, avec le maquillage, les sculptures de ballons, la structure gonflable, ainsi que la fête foraine seront présentes. Enfin le comice Agricole, partenaire historique de la Foire de Segré, nous présentera comme tous les ans, une belle ferme locale bien animée.

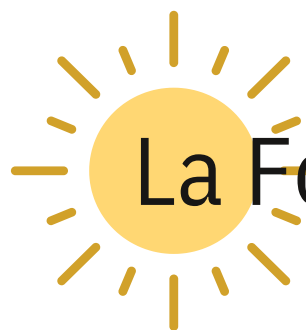
Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année 2022 et vous donne rendez vous fin Mars et début Avril 2023.

A très bientôt,

Alexis REMAUD

Président du comité de la Foire Expo de Segré en Anjou Bleu





# La Foire en quelques mots



58 éditions d'histoire de la Foire

Entrée gratuite pour tous

2 jours et demi d'animations

12 000 visiteurs

120 exposants

20 secteurs d'activités représentés

5 000 m<sup>2</sup> d'exposition

+ de 200 véhicules exposés (neufs et occasions)

Optimisez votre présence en devenant notre partenaire sur notre site Internet !

De nouvelles offres de partenariats sont à découvrir dans ce dossier.

Ce partenariat renforcera votre dynamisme grâce à une communication efficace et durable sur l'année 2023.

Profitez de nos offres pour augmenter votre notoriété et assurer une grande visibilité.



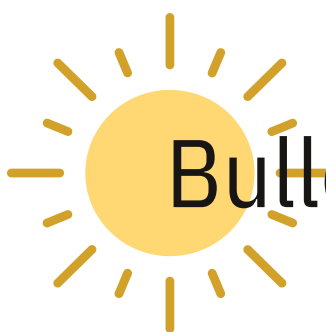
Comité de la foire de Segré

Maurane Labbé

07 65 77 59 58

Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500 Segré

foireexposegre@oxygeneradio.com



# Bulletin d'inscription



Du 31 mars au 2 avril 2023 - Foire Commerciale, Industrielle, Artisanale et Agricole.

Raison sociale	
Adresse postale	
Code postal / Ville	
Téléphone	
Mail	
Site internet	
N° Registre du commerce	
N° Registre des métiers	
Produits et marques exposés	
Adresse facturation	

Je soussigné(e), (nom, prénom) .....

joindre votre carte d'identité, une attestation de responsabilité civile d'assurance et un extrait de K-BIs de moins de 3 mois à la présente demande dûment mandatée et agissant pour le compte de la maison ci-dessus et pour laquelle je me porte garant:


- Désire sous réserve d'admission, et dans la mesure des possibilités, les emplacements et services précisés sur la présente demande selon les tarifs indiqués.
- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités des dommages matériels ou des vols subis par les biens exposés. Les participants doivent être assurés à titre individuel ; leur responsabilité civile reste totalement engagée à l'égard des tiers, ils devront se conformer aux règlements de l'inspection du travail. Le comité ne peut être tenu responsable des erreurs ou fausses déclarations.



Comité de la foire de Segré  
Maurane Labbé  
07 65 77 59 58  
Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500 Segré  
foireexposegre@oxygeneradio.com



# TARIFS 2023





\* Veuillez cocher votre stand

STAND INTERIEUR	
<input type="checkbox"/> <b>Stand 3x3m2</b> <b>480 euros HT</b> droit d'inscription gardiennage cloisons/enseigne/électricité (pour 3 stands de pris, 2 boitiers de 3kw)	<input type="checkbox"/> <b>Stand Angle 3x3m2</b> <b>530 euros HT</b> selon disponibilité droit d'inscription gardiennage cloisons/enseigne/électricité (pour 3 stands de pris, 2 boitiers de 3kw)
<input type="checkbox"/> <b>Stand 3x3m2 supp</b> <b>350 euros HT</b> Qté supplémentaire : .....	<input type="checkbox"/> <b>Stand Angle 3x3m2 supp</b> <b>430 euros HT</b>
<b>TOTAL m2 :</b>	<b>TOTAL HT :</b>

\* Veuillez cocher votre stand

STAND EXTERIEUR	
<input type="checkbox"/> <b>Stand 9m2 (3x3m2)</b> <b>420 euros HT</b> droit d'inscription gardiennage tente pliable 3x3 m2 - Garden calssée M2 anti-feu - blanche - 3 cotés (pour 3 stands de pris, 2 boitiers de 3kw)	<input type="checkbox"/> <b>Stand Plein air</b>  <b>Mentions obligatoires</b> droit d'inscription / gardiennage <b>260€ PU jusqu'à 25M2</b>  • emplacement <b>E28 / E23 / E32</b> à prix fixe avec électricité comprise (voir plan extérieur)
<input type="checkbox"/> <b>Stand 9m2 (3x3m2)</b> <b>320 euros HT (par tente)</b> Tente supplémentaire : .....	<input type="checkbox"/> <b>Options Stand Plein air</b> <input type="checkbox"/> électricité 80€ <input type="checkbox"/> à partir du 26 m2*4,20€x.....M2
<b>TOTAL m2 :</b>	
<b>TOTAL HT :</b>	

\* Merci de reporter le montant total ci-dessous (en incluant la TVA)

Total HORS TAXE	
TVA 20%	
TARIF TTC	

**Règlement inscription - Voir article 12 du règlement ci-dessous :**

Cette adhésion ne sera validée qu'accompagnée de deux chèques de 50 % du montant total de l'inscription. **L'acompte sera encaissé à réception du dossier d'inscription et le solde, les 15 jours avant la Foire.** Toute inscription équivaut à l'acceptation sans réserve du règlement intérieur et du document concernant les mesures de sécurité. Le règlement par chèque est à libeller à l'ordre de: Comité de la Foire de Segré.

**Sans règlement complet, aucune autorisation d'entrée ne sera acceptée.**



Comité de la foire de Segré  
 Maurane Labbé  
 07 65 77 59 58  
 Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500 Segré  
 foireexposegre@oxygeneradio.com



# Offres Promotionnelles 2023



**Démarquez-vous sur la Foire Exposition de Segré !**

**Nous vous proposons de devenir Partenaire de notre Site Internet et de notre Page Facebook**

	Entreprise Partenaire	Partenaire	Visibilité	Sponsors	
	<p>1 Article de présentation de votre entreprise avec vos coordonnées, votre logo et des photos + emplacement sur la foire</p> <p>Présence sur la Page Partenaire du site</p> <p>Logo sur la liste des exposants avec le lien direct sur votre site internet</p>	<p>Présence sur la page «partenaire du site»</p> <p>Logo sur la liste des exposants avec le lien direct sur votre site internet</p>	<p>Logo sur la liste des exposants avec le lien direct sur votre site internet</p>	<p>Visibilité en extérieur grâce à vos banderoles</p> <p>à prévoir : Banderoles de 3mx1m</p> <p>Attention : Nombres de places limitées</p>	
PU HT	150,00€	120,00€	110,00€	70€ HT sur le grillage à l'extérieur	170€ HT sur le bar
TVA 20%					
TOTAL TTC					

**Les offres promotionnelles seront mises sur le site lors de la réception complète du dossier d'inscription.**

Ce partenariat ne sera validé qu'accompagné du chèque du montant total de l'inscription. Celui-ci sera remis à l'encaissement la semaine de la Foire Exposition. Toute inscription équivaut à l'acceptation sans réserve du règlement intérieur. **(date, cachet, signature précédée de mention «lu et approuvé» et bon pour commande)**



Comité de la foire de Segré

Maurane Labbé

07 65 77 59 58

Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500 Segré

foireexposegre@oxygeneradio.com



## Foire Exposition de Segré - Règlement

**Article 1** - L'envoi du présent règlement et du bulletin d'adhésion ne constitue pas une offre de participation. Le Comité accepte ou refuse toutes les demandes d'adhésion sans recours et sans qu'il soit tenu de motiver sa décision.

L'exposant dont la demande d'adhésion a été refusée ne pourra se prévaloir du fait qu'il aurait été admis à des manifestations antérieures ou que son adhésion ait été sollicitée. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée avec le Comité. Dans le but de préserver la diversité des produits exposés, le Comité se réserve le droit de limiter les surfaces attribuées à chaque exposant. Aucune exclusivité ne peut être accordée à un exposant.

**Article 2** - Les bulletins d'adhésion libellés obligatoirement sur l'imprimé spécial fourni par le Comité sont reçus à l'adresse indiquée sur le dossier d'envoi. Les adhésions sont souscrites pour la foire seule. Aucun emplacement ne sera déterminé. Aucun emplacement couvert autre que ceux proposés par le Comité ne sera accepté. L'adhésion entraîne pour l'exposant l'obligation de se conformer au présent règlement ainsi qu'à toutes les demandes d'ordre et de sécurité qui pourraient être prises ultérieurement par le Comité de la Foire ou par l'autorité publique.

**Article 3** - Les forains ne sont pas admis dans l'enceinte de la foire, ni sur la voie publique.

**Article 4** - Le Comité se réservant l'exclusivité de la vente de boissons, la dégustation gratuite est seule autorisée. Elle est soumise à autorisation à retirer auprès de Monsieur le maire de Ste Gemmes d'Andigné

**Article 5** - Horaires d'ouverture de la foire au public : 12h - 19h le vendredi et 10h - 19h le samedi et le dimanche.

Horaires d'ouverture aux exposants : 9h

Le gardiennage sera assuré par une société spécialisée toutes les nuits à compter du jeudi 30 mars au soir jusqu'au lundi 3 avril à 8 heures. Le jour, un service de premier secours est assuré pendant la durée de la Foire.

**Article 6** - L'usage d'appareil de sonorisation est formellement interdit. La distribution de prospectus, échantillons à l'extérieur des stands est interdite. Les banderoles publicitaires ne doivent pas traverser les allées du chapiteau.

**Article 7** - Les heures d'ouverture et de fermeture fixées par le Comité doivent être rigoureusement respectées. Tous les stands et emplacements doivent être libérés le lendemain de la clôture de la foire. Les stands ou emplacements non aménagés à la date prévue pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution sans que le premier locataire puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement. Le droit d'exposer est accordé à titre personnel et non transmissible à une tierce personne. L'exposant ne pourra présenter que le matériel ou les marchandises déclarés.

**Article 8** - Il est impératif que tout exposant soit installé le vendredi à 11h. Le démontage est autorisé à partir du dimanche 19h. Par mesure de sécurité, aucun véhicule ne pourra ni entrer ni sortir du parc des Expositions pendant la durée de la foire.

**Article 9** - Dans le cas où la foire n'aurait pas lieu ou ne pourrait pas se dérouler à la date prévue, le Comité ne saurait encourir d'autres responsabilités que celles du remboursement des sommes confiées pour le droit d'inscription, sans aucune indemnité.

**Article 10** - Le non-respect des mesures de sécurité peut amener la fermeture de votre stand. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand par la commission de sécurité pour inobservation du règlement.

**Article 11** - Le Comité est seul compétent et seul juge pour tous, les cas particuliers, ses décisions sont en appel. Le Tribunal du ressort judiciaire du siège du Comité de la Foire Exposition sera seul compétent pour juger, même en cas de pluralité de défenseurs.

### **Article 12 - Mode de Paiement**

Dès réception de l'adhésion, les droits devront accompagner cette demande. Le règlement devra être effectué dès la réception de celle-ci, et au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la foire.

**Cette adhésion ne sera validée qu'accompagnée d'un chèque d'acompte de 50% du montant TTC et d'un chèque du solde TTC qui sera remis en banque 15 jours avant la foire.**

**Sans règlement complet, aucune autorisation d'entrée ne sera acceptée.**

Le non paiement d'une créance antérieure rend caduque la priorité de réservation que nous accordons à nos anciens exposants.

En cas d'annulation :

- Plus de 45 jours avant l'ouverture de la Foire, seuls les droits d'adhésion restent dus. Le reliquat de la facture sera remboursé aux intéressés.
- Moins de 45 jours avant l'ouverture, la totalité versée (soit l'acompte) reste acquise à la Foire Exposition.
- Moins de 7 jours avant l'ouverture, la totalité des frais de participation (acompte versé + solde) est due par l'exposant défaillant.
- 24 heures avant cette ouverture : le Comité de la Foie pourra disposer des surfaces inoccupées sans que l'obligation de paiement incombant au titulaire ne soit modifiée ou que le Comité n'ait à rembourser les sommes déjà versées.

**Article 13 - Le Comité se réserve le droit d'appliquer une sanction financière pour tout stand qui ne sera pas prêt le vendredi 31 mars à 11h ou qui restera bâché pendant les horaires d'ouverture de la Foire au public.**

**Date, cachet, signature précédée de la mention :  
"Lu et approuvé"**



Comité de la foire de Segré

Maurane Labbé

07 65 77 59 58

Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500 Segré

foireexposegre@oxygeneradio.com



# Infos pratiques



## **Ouverture au public :**

Du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023  
12h - 19h vendredi et 10h - 19h samedi et dimanche

## **Pour les exposants :**

=> Montage : à partir du jeudi 30 mars à 9h.  
Les stands doivent être prêts le vendredi 31 mars à 11h.

=> Démontage : dimanche 2 avril à 19h et le lundi 3 avril de  
8h à 12h

Ouverture le vendredi 31 mars à 9 h

Gardiennage assuré à partir du jeudi 30 mars 2023  
jusqu'au lundi 3 avril à 8h

**Nettoyage des stands assuré par les exposants**  
**Tous stands abimés seront facturés**



Restauration sur les 3 jours - Le Pégasien  
Saint-Aignan-sur-Roë

Samedi et dimanche : Animations sur place

La circulation des véhicules : interdite pendant les  
horaires d'ouverture

Stationnement prévu pour les exposants.



Comité de la foire de Segré  
Maurane Labbé  
07 65 77 59 58  
Groupe Milon, 6 rue de la Roirie - 49500  
Segré foireexposegre@oxygeneradio.com